



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Communiqué de Presse

Installation de la Mission régionale d'Uutorité environnementale (MRAe) Centre-Val de Loire

Orléans, le J à.embre 2016

La réforme de l'autorité environnementale en région est entrée en vigueur avec le décret du 28 avril 2016 et la nomination des membres des missions régionales, publiée au Journal Officiel du 19 mai 2016.

Cette réforme a modifié l'autorité environnementale compétente pour les plans, programmes et documents d'urbanisme, de manière à assurer l'indépendance entre cette autorité environnementale et l'autorité administrative chargée d'approuver ces documents.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Centre-Val de Loire est une instance collégiale composée de membres permanents du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de membres associés, issus de la société civile, choisis pour leur connaissance des enjeux environnementaux de la région :

- Etienne LEFEBVRE, membre permanent et président
- Philippe de GUIBERT, membre permanent
- Patricia CORREZE-LENEE, membre permanente suppléante
- Corinne LARRUE, membre associée titulaire
- Michel BADAIRE, membre associé titulaire
- Philippe MAUBERT, membre associé suppléant

Le rôle de la MRAe est principalement, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme :

- de décider, au cas par cas et après examen des incidences prévisibles sur l'environnement et la santé humaine, de soumettre ou non à évaluation environnementale des plans, programmes et documents d'urbanisme
- d'émettre un avis sur les évaluations environnementales des documents précités ou sur les études d'impact de projets soumis au débat public. Ces avis font partie du dossier soumis à l'enquête publique.

Les dossiers sont déposés auprès de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) qui en assure l'instruction sous l'autorité fonctionnelle de la MRAe. Dès leur adoption, les décisions et avis sont transmis au demandeur ainsi qu'à l'autorité préfectorale et mis en ligne via un site Internet dédié : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

La mission a été mise en place le 6 juin 2016 à Orléans et a fait de la collégialité le principe de base de son fonctionnement. A ce jour, la MRAe a reçu 80 dossiers et a statué sur 47 « cas par cas » et 16 avis.

Contacts presse :

CGEDD : Maud de Crépy - 01 40 81 68 11 ou Mélanie Mouëza - 01 40 81 23 73